



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 04 juin 2020

La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté #Toujours à vos côtés

Plus que jamais, la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté, banque régionale de proximité assure sa mission au service de ses clients pour soutenir l'économie locale.

A ce titre, elle a déployé, dès le début de la crise de nombreuses mesures pour accompagner prioritairement ses clients professionnels, entreprises et économie sociale notamment par le report automatique de 6 mois des échéances de prêts ou encore l'octroi de Prêts Garantis par l'Etat.

Nos conseillers et experts sont mobilisés auprès de nos clients pour les aider à participer à la reprise économique de notre région. S'appuyant sur de solides fonds propres et bénéficiant d'un très bon ratio de solvabilité, la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté reste engagée aux côtés de l'ensemble de ses clientèles.

Cette solidité financière permettra cette année de proposer aux sociétaires lors des Assemblées Générales des Sociétés Locales d'Épargne le versement d'un intérêt sur les parts sociales de 1,35 %.

Par une recommandation en date du 27 mars 2020, la Banque Centrale Européenne a demandé à tous les établissements de crédit de reporter le paiement des intérêts aux parts sociales et les engagements irrévocables de verser ces intérêts. Il sera donc proposé, lors des Assemblées Générales des Sociétés Locales d'Épargne de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté, que l'intérêt sur les parts sociales soit versé le 30 septembre, sauf décision d'interdiction contraire d'ici là, des autorités bancaires françaises ou européennes.

Par ailleurs, afin de respecter la réglementation qui limite les rassemblements importants, les Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Épargne ont pris la décision d'organiser exceptionnellement les Assemblées Générales des Sociétés Locales d'Épargne de juin prochain à huis clos, sans la présence physique des sociétaires. Seuls le Président du Conseil d'Administration de la Société Locale d'Épargne et deux scrutateurs participeront.

Dans cette situation exceptionnelle, les parts sociales restent le socle du modèle coopératif qui fait de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté, une banque engagée dans l'accompagnement et le soutien de l'économie de son territoire. #Toujours à vos côtés

A propos de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté : La Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche Comté est une banque coopérative régionale au service du développement économique et social de ses territoires. Grâce à une situation financière solide, elle poursuit un développement ambitieux. Ses 1620 collaborateurs, à travers 190 agences et 4 centres d'affaires, mettent chaque jour leurs compétences et leur expertise au service de près de 900 000 de clients et 213 000 sociétaires.



www.caisse-epargne.fr

Contact Presse :

Nathalie RENVOISE-BENHAMDOUNE, Directrice de la Communication
06.63.33.60.30 - nathalie.renvoise-benhamdoune@cebfc.caisse-epargne.fr